



# Conseil communal de Servion

## Procès-verbal de la séance du 26 mars 2018

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	42
	Excusés :	8
	Absents :	0
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	22
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 8 décembre 2017	<p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Sous réserve de la correction de 3 <i>points</i> en 3 <i>pour cent</i> (p.3) demandée par M. François Guignet, le procès-verbal du 8 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>Le président, M. Philippe Chaubert, annonce que l'Union des communes vaudoises vient de publier un manuel d'introduction à la gestion financière communale. Produit à l'intention des élus et membres de conseils communaux, trois exemplaires en ont été commandés, dont l'un est à disposition du bureau du conseil. Les deux autres exemplaires se trouvent auprès de la commission de gestion et de la commission des finances.</p> <p>Le président s'est entretenu avec la municipalité le 12 février, puis, en prévision de la votation du 4 mars et de la séance du conseil communal, le bureau du conseil s'est réuni le 19 février.</p> <p>Reçu un courrier du 12 février 2018 du Préfet qui demande la désignation du délégué de notre commune à l'ORPC à titre provisoire dans l'attente de la décision définitive de mise en œuvre de la future association prévue au mois de juin 2018. Ce thème sera repris au point 6 de l'ordre du jour.</p> <p>Le président réitère sa demande aux conseillers de voter avec anticipation afin de permettre au greffe de contrôler les cartes de vote auparavant et de soulager ainsi la tâche des scrutateurs le jour-même des votations.</p>	

<p><b>3. Préavis n° 1/2018</b> concernant l'octroi d'un crédit extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter Fr. 360'000.00 en vue de financer divers travaux de réfection et de transformation dans le bâtiment communal situé au Ch. des Moures 2 aux Cullayes, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• création, au 1er étage, d'un appartement de 3,5 pièces, en lieu et place du bureau technique communal actuel,</li> <li>• aménagement de l'ancienne salle de classe, située au rez-de-chaussée, côté Sud-ouest, en bureau administratif,</li> <li>• création d'un WC accessible aux handicapés,</li> <li>• réfection de la façade côté Sud-ouest du bâtiment</li> </ul>	<p>M. Olivier Auberson, rapporteur pour la commission ad hoc félicite la municipalité d'avoir pris la décision de charger un architecte des travaux de création de l'appartement.</p> <p>En ce qui concerne la décision de la municipalité de laisser le bureau technique à Les Cullayes et de ne pas le réunir avec les autres services communaux à Servion, la commission souligne que ce n'est pas l'avis de l'ensemble des membres de la commission ad hoc. Elle aurait souhaité que la municipalité profite des travaux en cours afin d'établir un certificat énergétique global de ce bâtiment, l'ancien collège.</p> <p>De plus, elle regrette l'absence d'un plan de financement qui permette de séparer la composante loyer, les charges et leurs répartitions de même que l'amortissement projeté. En effet, dans un intérêt de clarté, elle aurait préféré voir le préavis scindé en deux parties afin de traiter séparément la création de l'appartement des autres travaux du bâtiment, ceci pour en faciliter la compréhension.</p> <p>M. Eric Dammköhler donne lecture du rapport de la commission des finances.</p> <p>Depuis la fermeture des 2 classes scolaires, la commune est face à un manque à gagner annuel de Fr. 30'000.-. Le projet de création d'un deuxième appartement dans le bâtiment, s'il ne comble pas entièrement le montant, apportera Fr. 21'000 qui permettra de couvrir au moins l'amortissement de l'emprunt tout en constituant un loyer accessible.</p> <p>Lors des votes, le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté avec deux abstentions.</p> <p>Le préavis municipal est également accepté avec deux abstentions.</p>
<p><b>4. Préavis n° 2/2018</b> concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le morcellement de la parcelle communale n° 2'161 aux Cullayes en quatre parcelles.</li> <li>• Les travaux d'équipement en collecteurs EU et EC des quatre parcelles issues du morcellement, du déplacement de l'assiette du Chemin des Planches et de la conduite d'eau potable avec demande d'autorisation d'emprunter Fr. 170'000.00.</li> </ul>	<p>M. Patrice Jordan, rapporteur pour la commission ad hoc, commente que le préavis permet, en vendant une surface équivalente à la servitude de passage n°57'986, de régulariser une situation particulière qui, auparavant, avantageait le propriétaire de la parcelle n°2314.</p> <p>La commission est d'avis que le morcellement du terrain en 4 parcelles est judicieux et le prix au mètre carré raisonnable au vu du prix de ventes des parcelles pratiqué actuellement dans notre commune. La commission relève également que l'incertitude face à la LAT pourrait, à terme, rendre caduque la vente des 4 parcelles.</p> <p>Dans l'intérêt financier de la commune, la commission a évoqué la possibilité d'accorder des droits de superficie DDP (droit distinct et permanent) aux futurs acquéreurs mais n'a pas poursuivi l'idée, consciente des difficultés que cela pourrait engendrer face aux banques et aux demandes de prêt.</p> <p>Donnant lecture pour la commission des finances, M. E. Dammköhler commente qu'il s'agit de la dernière parcelle de la commune en zone constructible. Toutefois, l'approbation du plan directeur cantonal et la levée du moratoire ne sera pas garant de l'obtention d'un permis de construire.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vente des quatre parcelles issues de la parcelle n° 2'161 au plus offrant mais au minimum à Fr. 540.00 le m<sup>2</sup>.</li> <li>• La vente des 119 m<sup>2</sup> représentant la partie communale de la servitude de passage n° 57'986 pour un montant forfaitaire de Fr. 25'000.00</li> </ul>	<p>La commission a elle aussi réfléchi à l'option d'un DDP. Cependant, cette forme de servitude, qui permet à son bénéficiaire de construire sur fonds d'autrui et d'être propriétaire des bâtiments, n'est pratiquement plus utilisée dans le secteur de la villa individuelle.</p> <p>La commission relève l'utilité de la vente des parcelles qui pourra contribuer au financement des travaux en cours en évitant le plus possible d'avoir recours à l'emprunt et également de financer tout ou partie des importants travaux prévus sur la RC 636 traversant la localité de Servion.</p> <p>M. François Clot propose un amendement à ajouter aux conditions déjà émises par la municipalité : <i>A valeur égale d'offre d'achat, la priorité doit être donnée aux habitants de la commune ou aux personnes ayant déjà démontré une attache à la commune.</i></p> <p>Le syndic commente que cette pratique est déjà en vigueur dans la commune et ne pose donc aucun problème à la municipalité.</p> <p>M. Claudio Merlino demande si, entre les deux parcelles où il y a un chemin prévu pour les quatre villas, les propriétaires des villas peuvent espérer un retour financier de la part de la commune puisque, à l'époque, ils avaient financé eux-mêmes le chemin.</p> <p>Sur proposition du président, le syndic lui répond que la municipalité examinera ce point avant de revenir vers le conseil avec un préavis de financement si, en effet, ceci s'avère nécessaire.</p> <p>L'amendement proposé par M. F. Clot est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté avec quatre abstentions.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté avec cinq abstentions.</p> <p>Le préavis municipal amendé est accepté à la majorité avec deux objections et deux abstentions.</p>
<p>5. Désignation de cinq membres à la AISFE (Association Intercommunal de Servion, Ferlens, Essertes – des eaux)</p>	<p>Le président informe le conseil que les nouveaux statuts de l'AISFE adoptés lors de la séance du 30 octobre 2017 ont été ratifiés le 21 mars 2018 par le Conseil d'Etat.</p> <p>Auparavant, l'association comptait 14 membres du conseil communal de Servion. Les nouveaux statuts prévoient un délégué et un suppléant de chaque commune choisis parmi les municipaux, ainsi que de cinq délégués issus du législatif. La commune de Servion doit dès lors désigner cinq délégués. Deux personnes, dont l'une absente, ont déjà signalé leur intérêt à en faire partie. S'y ajoutent encore cinq candidats. Le conseil procède à l'élection des cinq délégués par bulletin secret.</p> <p>Sont élus pour la durée de la législature : MM. Weiser Daniel et Burri Bernard tous deux avec 39 voix, M. Ries Marcel avec 35 voix, et MM. Kaba Denys et Steffen Patrik avec 31 voix.</p>
<p>6. Désignation de deux déléguées et un suppléant à la ORPC (Conseil intercommunal de la Protection Civile)</p>	<p>M. Olivetta Hermann se propose comme délégué et M. Pierre Fracheboud en tant que suppléant.</p> <p>Tous deux sont élus par applaudissements.</p>

<p>7. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p><b>ASIJ</b> – M. Jérôme Berger annonce que M. Denys Kaba a été élu le 7 février à la commission des finances en remplacement de M. Cédric Matthey.</p> <p>Un crédit de Fr. 610'000 a été voté pour financer les honoraires de spécialistes chargés de l'étude du projet du Collège Gustave Roux à Carrouge. Le projet devrait comporter une variante libre afin de laisser aux architectes la possibilité d'une contribution personnelle.</p> <p>Depuis le mois de janvier 2018, les enfants arrivent à l'heure à l'école et, suite à l'intervention du préfet du district, M. Daniel Flotron, le problème des transports publics semble être résolu.</p> <p>Le président du conseil intercommunal, M. Benjamin Borlat de Corcelles-le-Jorat ne compte pas se représenter lors de la prochaine législature.</p>
<p>8. Communications de la Municipalité</p>	<p>Après avoir remercié les commissions pour leur travail de préparation des rapports sur les préavis présentés ce soir, le <b>Syndic</b>, M. C. Matthey, annonce que la mise à l'enquête de rénovation et transformation du bâtiment de Les Cullayes démarrera dans les jours qui suivent.</p> <p>En matière de <b>transports</b>, le syndic présente le nouveau modèle de bus à deux étages, que les Transports Lausannois ont récemment acquis et qui circulera sur la ligne 65. Équipé de prises USB et de WiFi, ce bus a une capacité de 82 places assises. Après avoir donné quelques chiffres qui montrent un net accroissement du nombre des voyageurs utilisant les transports publics de la région, il présente trois applications qui facilitent les transbordements des utilisateurs : <a href="#">Lezzgo</a>, <a href="#">Fairtig</a>, et, pour les appareils iOS, <a href="#">Transport Suisse</a>.</p> <p>Les manifestations de 2018 comprennent une <b>soirée d'information</b> le 27 septembre au bénéfice des habitants de la commune et une autre convocation, elle, réservée aux entreprises.</p> <p>Afin d'héberger un point « <b>poste</b> » au village et parer à la perte du bureau de poste qui ferme le 31 décembre, un préavis concernant l'agrandissement de la boulangerie sera présenté lors du prochain conseil communal, le 18 juin. Afin de faire avancer le projet, la mise à l'enquête démarrera avant cette date, sous réserve de l'acceptation du préavis. Les travaux prévoient la création d'une entrée à l'endroit où se trouvent les places de parc jaunes actuelles, un doublement de la surface dédié au café et la création de cases postales. Si le mobilier sera fourni par la boulangerie, la commune se chargera de la partie immobilière.</p> <p><b>Cadastre</b> - M. Christophe Chaillet, municipal, annonce que l'Office du territoire va procéder à des mensurations cadastrales et que, par conséquent, il ne faut pas être surpris de voir surgir dans son jardin des personnes vêtues de gilets jaunes ou rouges.</p> <p><b>Routes</b> – M. Yves Boand, municipal, a participé à une séance organisée par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) le 16 mars. Les travaux concernent la réfection de la route Montpreveyres - Les Cullayes, la 637, actuellement en attente de la validation par le canton de l'enveloppe budgétaire, puis la réfection de la RC 638, Mollie Margot – Savigny. Ceux-ci débiteront à l'issue du chantier de la route entre Forel et Savigny.</p>

	<p>En ce qui concerne l'aménagement de la traversée de Les Cullayes, il est prévu de démarrer les travaux au plus tôt le 28 mai afin de ne pas perturber le passage de la course cycliste du Tour du Pays de Vaud le 26 mai.</p> <p>Le projet d'aménagement de la RC 636 en <b>traversée</b> de Servion a démarré avec une présentation d'un premier projet prometteur, le 9 avril. La commission d'urbanisme ad hoc chargée d'étudier les propositions a déjà été nommée. Les points saillants concernent la sécurité et l'éclairage à optimiser le long de la route, de même que l'éventuelle création d'un trottoir, selon budget, et la suite de celui-ci en direction de l'entreprise Tempête de Calme.</p> <p>Cette année a lieu le 50ème Tour du Pays de Vaud, Après 2007, quand elle a vu 22 pays inscrits, Savigny organise encore une fois cette course cycliste internationale junior le samedi 26 mai qui, avec une étape contre la montre, passera par la route cantonale Savigny – Les Cullayes. Par conséquent, puisque le parcours part du terrain de foot de Savigny et passe par le chemin des Quatre Croisées, la route sera fermée entre 14h30 et 18h00 et les transports publics annulés. La sécurité sera assurée par des bénévoles avec l'appui de la gendarmerie aux points critiques. Un tout ménage sera diffusé par Savigny pour détailler l'évènement.</p>
<p>9. Propositions individuelles et divers</p>	<p>Le Syndic a reçu un courriel de la part de M. J. Berger, une personne motivée, dit-il, basé sur le fait que son courriel a été déposé à 7h58 un dimanche d'avancement d'heure d'été. M. J. Berger demande si la commune a déjà eu recours au service de Loanboox, une plateforme qui permet aux communes d'obtenir des financements avec un coût réduit par rapport aux prêteurs usuels.</p> <p>Le syndic lui répond Loanboox paraît être plus une plateforme d'échange qu'une organisation de prêt à proprement dit. De plus, les conditions actuelles de prêt à moyen ou à long terme de Post Finance et de la banque Raiffeissen sont très intéressantes, mais ceci n'exclut pas, à l'avenir, la recherche d'une autre source de financement.</p> <p>M. François Henry, membre de la commission des fêtes, demande s'il serait possible de disposer de la salle de gym du nouveau collège des Gollies à Servion pour l'organisation de fêtes et manifestations. De fait, trouvant le local communal exigu et limité au niveau de sa sécurité lors de la fête du vin cuit, la commission s'est approchée de l'ASIJ pour leur demander leur avis. Rien n'empêcherait l'utilisation de la salle, si ce n'est la protection du sol. M. F. Henry propose à la municipalité d'investir ainsi dans l'achat d'un matériel adéquat.</p> <p>Le syndic lui répond qu'il faudrait pouvoir stocker le matériel et suggère plus approprié que l'ASIJ fasse l'acquisition d'une protection désignée et développe un système de location à disposition des parties intéressées. Il ne pense pas que ce soit dans l'intérêt de la commune de faire une telle dépense pour ce qui demeure une utilisation occasionnelle. De plus, il suggère que l'utilisation d'une salle de gym pour cette fête automnale enlèverait l'ambiance procurée par le local actuel. En tant que municipal, en charge des écoles M. Y. Boand se propose de reprendre la discussion au sein de l'ASIJ.</p>

	<p>M. Pascal Morisod se présente en tant que protecteur des batraciens. Chaque année, il constate un véritable génocide animalier et demande ce qui pourrait être entrepris lors de la migration des batraciens sur la route qui passe devant la déchetterie.</p> <p>Le syndic lui répond que, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, c'est du ressort du canton d'organiser d'éventuelles mesures de protection. Il indique avoir déjà approché le garde-chasse, M. Stéphane Mettraux, en vue de la recherche d'une solution, sans suite à ce jour.</p>
Clôture de la séance :	La séance est levée à 21h30. Prochaine séance : le 18 juin 2018.